



Bureau de  
la présidente

308

PREC13

Les enjeux de la filière uranifère au Québec

6211-08-012

*Au service des personnes  
en mouvement avec son temps*

PAR COURRIEL

Montréal, le 17 juin 2014

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Les enjeux de la filière uranifère  
Enquête et audience publique – phase de préconsultation**

Monsieur le Président,  
Madame la Commissaire,  
Monsieur le Commissaire,

À l'instar de la population québécoise, les enjeux miniers, et plus largement ceux des ressources naturelles, préoccupent grandement les membres de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Au cours de notre dernier Congrès, qui s'est tenu en juin 2012, plusieurs décisions ont porté sur la gestion des ressources naturelles du Québec.

La filière uranifère n'est pas une filière comme les autres. En raison de son instabilité et de l'émission de radiation qui en découle, l'uranium n'est également pas une ressource naturelle comme les autres. Dans le cadre de la phase de préconsultation de l'audience publique sur les enjeux de la filière uranifère, la CSQ désire faire part de ses préoccupations.

### **Nos préoccupations**

Les risques particuliers que pose la filière uranifère pour la santé humaine sont notre préoccupation première. Tout projet minier d'exploitation de l'uranium requerra le traitement d'une énorme quantité de minerai. Or, nous possédons fort peu d'informations sur les risques pour la santé humaine liés à l'émission de rayonnement ionisant découlant de l'exploitation de gisements d'uranium. Dans le cadre d'une telle exploitation, est-ce que les rayonnements sont importants? Quelles sont les distances pour lesquels ces rayonnements

---

#### **Centrale des syndicats du Québec**

- Siège social
- Bureau de Québec

9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3  
320, rue Saint-Joseph Est, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7

Téléphone : (514) 356-8888  
Téléphone : (418) 649-8888

Télécopie : (514) 356-9999  
Télécopie : (418) 649-8800

Adresse Web : <http://www.csq.qc.net>

posent un danger pour la santé humaine ? Les résidus miniers posent-ils des risques particuliers à la santé humaine ? Pour combien de temps ?

La commission du BAPE doit apporter des réponses à ces questions. Sans étude probante permettant de lever les doutes quant aux risques pour la santé humaine, la CSQ privilégie l'application du principe de précaution et rejette toute exploitation de gisements d'uranium au Québec.

La seconde préoccupation porte sur les risques environnementaux de la filière uranifère. L'exploitation de mines d'uranium et la gestion des parcs de résidus miniers radioactifs nous semblent poser des risques particuliers pour l'environnement. En plus de toutes les préoccupations environnementales communes à tous les types d'exploitations minières, quels sont les risques particuliers à la filière de l'uranium ? Y a-t-il des risques de contamination des eaux souterraines et de surface et de l'air par des radionucléides ? Les parcs de résidus miniers peuvent-ils être gérés sans risques pour l'environnement ? Pouvons-nous assurer la santé des écosystèmes et des espèces vivantes à proximité des exploitations d'uranium ? Nous souhaiterions que le BAPE apporte des réponses à toutes ces questions qui nous préoccupent.

La troisième préoccupation porte sur le respect des droits des populations autochtones touchées ou qui seraient touchées par les projets d'exploration et d'exploitation de gisements uranifères. Les décisions qui seront prises concernant la filière uranifère et les règles qui seront appliquées sur le territoire québécois doivent assurer le respect de ces populations et de leurs droits.

Finalement, la dernière préoccupation que nous désirons communiquer au BAPE porte sur la capacité réelle du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'assurer une application efficace de l'encadrement légal de la filière uranifère. Mettre en place des lois et des règlements pertinents est une chose. Être en mesure d'en assurer leur application efficace en est une autre. Or, nous avons certaines craintes à cet égard.

Lors du dépôt du plus récent budget du gouvernement du Québec, les documents du Conseil du trésor nous apprenaient que le budget du MDDELCC était passé de 184 millions de dollars en 2003-2004 à 157 millions en 2014-2015. En dollars constants (pour tenir compte de l'inflation), le budget du ministère en 2014-2015 équivaldrait à 134 millions de dollars de 2003-2004.

Ainsi, en tenant compte de l'inflation, le budget du ministère a été amputé de 27 % entre 2003-2004 et 2014-2015. Or, avec la hausse fulgurante des investissements miniers au cours de la dernière décennie et considérant toutes les autres missions essentielles poursuivies par le MDDELCC, nous avons des craintes importantes quant à sa capacité réelle d'assurer un encadrement adéquat de l'industrie minière en général et d'une éventuelle filière uranifère en particulier.

Nous osons espérer que les travaux du BAPE sur la filière uranifère permettront d'apporter des réponses aux questions et aux préoccupations soulevées ci-dessus ainsi qu'un éclairage nous permettant de prendre les décisions les plus appropriées pour la population québécoise et les générations futures.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Nantel', with a long horizontal flourish extending to the right.

Marc Nantel  
Premier vice-président